



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 26 avril 2019
Convocation des conseillers :
le 26 avril 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 3 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.2. Convention avec l'association « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette Asbl » ; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L. (ci-après "Association");

Considérant que la mise en place de l'évènement « Les Francofolies du Luxembourg à Esch-sur-Alzette » sera réalisée pour la première fois en 2020 par l'Association; que l'orientation culturelle de l'évènement en question est fixée d'un commun accord entre la Ville et l'Association;

Considérant qu'une proposition de programme avec des estimations chiffrées de la participation communale pour chaque manifestation est à soumettre pour accord préalable au Collège des Bourgmestre et Echevins trois mois avant son déroulement; que l'Association est libre de rechercher des partenaires privés pour le financement de l'évènement;

Considérant que la convention est conclue pour une année, prenant cours à partir de la date de la signature de la présente, avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties; que la convention ne sortira ses effets qu'après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, respectivement par le Ministère de l'Intérieur;

Considérant que pour l'année budgétaire 2019, la Ville accorde une subvention de 300.000.- € (trois cent mille euros) à l'Association pour la préparation de l'évènement; que la Ville mettra à disposition de l'Association des barrières, clôtures de chantier, garnitures de brasserie, échoppes et décorations dans ce cadre; qu'elle mettra également à disposition un certain nombre de membres de l'équipe de proximité; que la Ville se chargera des branchements aux réseaux en eau courante, électricité et égouts nécessaires au bon déroulement de l'évènement et prendra également à sa charge les frais liés à la consommation d'électricité, d'eau et ceux liés à l'élimination des déchets;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L. relative à l'organisation des Francofolies d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête